

**Comité syndical  
Syndicat Mixte des Eaux de Miage**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

-----  
**SEANCE JEUDI 12 MARS 2026**  
-----

*L'an deux mille vingt six, le 12 mars à 18 heures, le Comité Syndical Mixte des Eaux de Miage, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Julien AUFORT, Président.*

**- Membres titulaires présents : Messieurs Julien AUFORT, Président, Gabriel GRANDJACQUES, Vice-Président, Stéphane ALLARD, Rémi BOUTROIS, Mesdames Véronique CLEVY, Amandine ROSSET, Messieurs Jean-Michel PAGET, Serge REVENAZ, Christian CHALLAMEL.**

**- Membre suppléant avec voix délibérative : Monsieur Patrice BIBIER.**

**- Membres titulaires excusés : Monsieur Claude CHAMBEL, Vice-Président.**

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément aux articles L.5211-1 et L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Amandine ROSSET, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

n°2026-5

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2026**

**Nombre de membres ayant voix délibérative**

*Afférents au Conseil Syndical : 12*

*En exercice : 12*

*Quorum : 7*

*Présents : 10*

*Procurations : 0*

*Votants : 10*

Délibération rendue exécutoire compte-rendu de sa réception en Préfecture le :  
et de sa publication le 17 mars 2026



Rapporteur : Monsieur le Président

**Débat d'orientation budgétaire 2026**

---

Monsieur le Président expose :

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de débattre sur les orientations budgétaires générales à donner pour l'exercice 2026.

Vu le rapport sur les orientations budgétaires,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de débattre des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport joint.
- d'approuver les orientations budgétaires correspondantes

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, ADOPTE, cette proposition à l'UNANIMITE des suffrages exprimés.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Amandine ROSSET



SYNDICAT MIXTE  
DES EAUX D'IRAGE  
- Commune de St Gervais Les Bains  
- Syndicat des eaux Combloux  
Domancy et Genil-Quartier  
BP 43-74170 ST GERVAIS LES BAINS

Le Président,

Julien AUFORT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

# Syndicat Mixte des Eaux de Miage

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2026 Délibération n°2026/05 12 mars 2026

Le présent rapport vise notamment à détailler les principales masses budgétaires envisagées en vue du vote du budget primitif ainsi que la capacité d'investissement.

### 1- EXPLOITATION 2026

#### 1.1 -Les dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation du budget primitif sont évaluées à la somme 104 500 € pour l'exercice 2026

Les charges à caractère général sont prévues à la somme de 86 000 €.

Il est précisé que la reprise des résultats reportés permettra la ré-inscription des crédits prévus pour la poursuite de l'étude de la nappe

Les charges de personnel sont envisagées en 2026 à la somme de 18 500 €.

#### 1.2 -Les recettes

Elles sont essentiellement constituées des appels de participation aux deux entités constitutives du Syndicat, à savoir la Commune de Saint-Gervais et le syndicat d'adduction des eaux de Combloux, Domancy et Demi-Quartier. Il n'est pas prévu de les augmenter en 2026. Elles vont être reconduites pour un montant global de 135 000 €.

Les recettes intègrent également le poste correspondant à la refacturation de la redevance de prélèvement pour un montant prévisionnel de 45 000 €

Il est rappelé que le Syndicat n'est pas concerné par une politique tarifaire du fait de l'absence de ventes d'eau.

### 2- INVESTISSEMENT 2026

Le plan pluriannuel des investissements prévoit l'inscription prudentielle de la somme de 40 000 € affectée au remplacement de l'équipement de pompage sur le site de Miage.

Le Syndicat ne comporte plus d'emprunt à rembourser, compte tenu de l'extinction de la dette :

Il découle de la présentation de ces éléments l'évolution prévisionnelle des masses budgétaires définies comme suit :

|                                    | BP 2026         |
|------------------------------------|-----------------|
| Dépenses Réelles de Fonctionnement | 104 500 €       |
| Recettes Réelles de Fonctionnement | 180 000 €       |
| <b>Epargne de gestion</b>          | <b>75 500 €</b> |

|                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| Intérêts             | 0 €             |
| <b>Epargne Brute</b> | <b>75 500 €</b> |
| Remboursement dette  | 0 €             |
| <b>Epargne nette</b> | <b>75 500 €</b> |

Pour l'exercice 2026, il découle de la présentation de ces éléments la capacité de financement suivante :

|                                                | <b>BP 2026</b> |
|------------------------------------------------|----------------|
| Dépenses Réelles d'investissement hors emprunt | 40 000 €       |
| Recettes Réelles d'investissement              | 0 €            |
| <b>Besoin ou capacité de financement</b>       | <b>35 500€</b> |

Il est précisé que la reprise des résultats antérieurs permettra d'inscrire au BP 2026 une enveloppe complémentaire.